

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-

à substituer à l'ancien exemplaire

DECRET N°74-125 du 29 avril 1974

portant nomination de MM. ASSOGBAKPE François, Docteur-Vétérinaire, et KOU-DIRATY Moubarakou, Ingénieur des Services Agricoles, en qualité de Conseillers Techniques du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;  
VU le décret N°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiel et ministériels et les décrets N°s73-335 du 20 octobre 1973 et 74-116 du 23 avril 1974 qui l'ont modifié ;  
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;  
VU le décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;  
VU le décret N°73-65 du 21 février 1973, fixant les rémunérations et les indemnités allouées aux membres des cabinets du Président de la République et des Ministres et le décret N°74-117 du 23 avril 1974 qui l'a complété ;  
Sur proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,

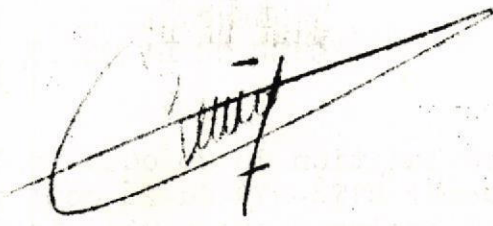
DECRETE :

ARTICLE 1er - MM. ASSOGBAKPE François, Docteur-Vétérinaire, et KOU-DIRATY Moubarakou, Ingénieur des Services Agricoles, sont nommés Conseillers Techniques du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, cumulativement avec leurs fonctions actuelles, en remplacement de MM. TIBOUTE Emmanuel et BADA Apollinaire, appelés à d'autres fonctions.

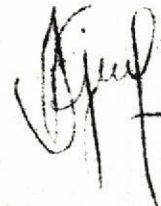
.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

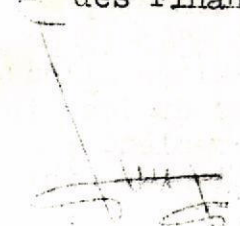
Fait à COTONOU, le 29 avril 1974  
Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, chargé de l'intérim,

  
Lieutenant-Colonel Barthélémy OMOUENS

Le Ministre du Développement Rural  
et de l'Action Coopérative,

  
Capitaine Moriba DJIBRIL

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,

  
Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 CS 6 MDRC 4 ministères 10 CNR 4 SGG 4 SPD 2 IAA 1  
... DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.DB-CF-DC-Solde 8 DGF 2 DGI 4 Intéressés 2  
DGFP-DP 4 DGP-DGAJL-INSAE 6 Trésor 4 JORD 1